

Domaine(s) : - transport
système de transport intelligent

français

transport collectif n. m.

Équivalent(s)

English public transportation

Définition :

Ensemble des modes de transport mettant en œuvre des véhicules adaptés à l'accueil simultané de plusieurs personnes.

Note(s) :

Le transport collectif inclut le transport en commun (autobus, métro, tramway et train de banlieue) et comprend l'utilisation d'avions, de bateaux, de trains ou de véhicules routiers. Il peut impliquer la détermination de tarification, d'horaires et de trajets fixes (traversier, train ou avion), ou encore proposer des systèmes plus souples adaptés à des besoins ponctuels (covoiturage ou taxi collectif).

Certains services de transport collectif conviennent particulièrement aux zones urbaines (par exemple, le métro et le tramway), d'autres conviennent mieux aux banlieues (par exemple, le train de banlieue) alors que d'autres sont plus appropriés aux régions rurales (par exemple, l'autocar). L'avion est évidemment mieux adapté aux transports internationaux.

Les termes *transport collectif* et *transport en commun* ne sont pas interchangeables. En effet, *transport collectif* désigne une réalité plus large.

[Office québécois de la langue française, 2008]